

Allocation du Pape Benoit XVI aux évêques belges du 8 mai 2010

Chers Frères dans l'Épiscopat,

Je suis heureux de vous souhaiter très cordialement la bienvenue à l'occasion de votre visite ad Limina Apostolorum qui vous conduit en pèlerinage sur la tombe des Apôtres Pierre et Paul. Cette visite est un signe de la communion ecclésiale qui unit la Communauté catholique de Belgique au Saint-Siège. Elle est aussi une occasion heureuse de renforcer cette communion dans l'écoute réciproque, dans la prière commune et dans la charité du Christ surtout en ces temps où votre Eglise elle-même a été éprouvée par le péché. Je remercie vivement Monseigneur André-Joseph Léonard des paroles qu'il m'a adressées en votre nom et au nom de vos communautés diocésaines. Il m'est agréable d'avoir une pensée particulière pour le Cardinal Godfried Danneels qui, pendant plus de trente ans, a conduit l'archidiocèse de Malines-Bruxelles et votre Conférence épiscopale.

À la lecture de vos rapports sur l'état de vos diocèses respectifs, j'ai pu mesurer les transformations qui se poursuivent dans la société belge. Il s'agit de tendances communes à beaucoup de pays européens mais qui ont, chez vous, des caractéristiques propres. Certaines d'entre elles, déjà relevées lors de la précédente visite ad Limina, se sont accentuées. Je me réfère à la diminution du nombre de baptisés qui témoignent ouvertement de leur foi et de leur appartenance à l'Église, à l'élévation progressive de la moyenne d'âge du clergé, des religieux et religieuses, à l'insuffisance des personnes ordonnées ou consacrées engagées dans la pastorale active ou dans les domaines éducatif et social, au nombre restreint de candidats au sacerdoce et à la vie consacrée. La formation chrétienne, surtout celle des jeunes générations, les questions relatives au respect de la vie et à l'institution du mariage et de la famille constituent d'autres points sensibles. On peut encore mentionner les situations complexes et souvent préoccupantes liées à la crise économique, au chômage, à l'intégration sociale des immigrés, à une coexistence apaisée des diverses communautés linguistiques et culturelles de la Nation.

J'ai pu relever combien vous êtes conscients de telles situations et de l'importance d'insister sur une formation religieuse plus solide et plus profonde. J'ai pris connaissance de votre Lettre pastorale, La belle profession de la foi, inscrite dans le cycle Grandir dans la foi. Par cette Lettre, vous avez voulu inciter l'ensemble des fidèles à redécouvrir la beauté de la foi chrétienne. Grâce à la prière et à la réflexion en commun autour des vérités révélées exprimées par le Credo, on redécouvre que la foi ne consiste pas uniquement à accepter un ensemble de vérités et de valeurs, mais d'abord à se confier à Quelqu'un, à Dieu, à L'écouter, à L'aimer, et à Lui parler, enfin à s'engager à son service (cf. p.5).

Un événement significatif, pour aujourd'hui et pour demain, a été la canonisation du P. Damien De Veuster. Ce nouveau saint parle à la conscience des Belges. N'a-t-il pas été désigné comme le fils de la nation le plus illustre de tous les temps ? Sa grandeur, vécue dans le don total de lui-même à ses frères lépreux, au point d'être contaminé et d'en mourir, réside dans sa richesse intérieure, dans sa prière constante, dans son union au Christ qu'il voyait présent dans ses frères et à qui, comme lui, il se donnait sans réserve. En cette Année sacerdotale, il est bon de proposer son exemple sacerdotal et missionnaire, particulièrement aux prêtres et aux religieux. La diminution du nombre de prêtres ne doit pas être perçue comme un processus inévitable. Le Concile Vatican II a affirmé avec force que l'Église ne peut se passer du ministère des prêtres. Il est donc nécessaire et urgent de lui donner sa juste place et d'en reconnaître le caractère sacramentel irremplaçable. Il en résulte par conséquent la nécessité d'une ample et sérieuse pastorale des vocations, fondée sur l'exemplarité de la sainteté des prêtres, sur l'attention aux germes de vocation présents chez beaucoup de jeunes et sur la prière assidue et confiante, selon la recommandation de Jésus (cf. Mt 9, 37).

J'adresse un salut cordial et reconnaissant à tous les prêtres et aux personnes consacrées, souvent surchargés de travail et désireux du soutien et de l'amitié de leur Évêque et de leurs confrères, sans oublier les prêtres plus avancés en âge qui ont consacré toute leur vie au service de Dieu et de leurs frères. Je n'oublie pas non plus l'ensemble des missionnaires. Que tous - prêtres, religieux, religieuses et laïcs de Belgique - reçoivent mes encouragements et l'expression de ma gratitude et qu'ils n'oublient pas que c'est le Christ seul qui apaise toute tempête (cf. Mt 8, 25-26) et qui redonne force et courage (cf. Mt 11, 28-30 et Mt 14, 30-32) pour mener une vie sainte en pleine fidélité à leur ministère propre, à leur consécration à Dieu et au témoignage chrétien.

La Constitution Sacrosanctum concilium souligne que c'est dans la liturgie que se manifeste le mystère de l'Église, dans sa grandeur et sa simplicité (cf. n.2). Il est donc important que les prêtres prennent soin des célébrations liturgiques, en particulier de l'Eucharistie, pour qu'elles permettent une communion profonde avec le Dieu Vivant, Père, Fils et Saint-Esprit. Il est nécessaire que les célébrations se déroulent dans le respect de la tradition liturgique de l'Église, avec une participation active des fidèles, selon le rôle qui correspond à chacun d'eux, s'unissant au mystère pascal du Christ.

Dans vos rapports, vous vous montrez attentifs à la formation des laïcs, en vue d'une insertion toujours plus effective dans l'animation des réalités temporelles. C'est là un programme louable, qui naît de la vocation de tout baptisé configuré au Christ prêtre, prophète et roi. Il est bon de discerner toutes les possibilités qui émanent de la vocation commune des laïcs à la sainteté et à l'engagement apostolique, dans le respect de la distinction essentielle entre le sacerdoce ministériel et le sacerdoce commun des fidèles. Tous les membres de la Communauté catholique, mais d'une façon particulière les fidèles laïcs, sont appelés à témoigner ouvertement de leur foi et à être un ferment dans la société, en respectant une saine laïcité des institutions publiques et les autres confessions religieuses. Un tel témoignage ne peut être limité à la seule rencontre personnelle, mais doit aussi assumer les caractéristiques d'une proposition publique, respectueuse mais légitime, des valeurs inspirées par le message évangélique du Christ.

La brièveté de cette rencontre ne me permet pas de développer d'autres thèmes qui me sont chers et que vous avez aussi mentionnés dans vos rapports. Je terminerai donc en vous priant de bien vouloir transmettre à vos Communautés, aux prêtres, aux religieux, aux religieuses et à tous les catholiques de Belgique mes salutations affectueuses, les assurant de ma prière pour eux devant le Seigneur. Que la Vierge Marie, vénérée en de si nombreux sanctuaires de Belgique, vous assiste dans votre ministère et vous protège tous dans sa tendresse maternelle. À vous et à tous les catholiques du Royaume, j'accorde de grand cœur la Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 8 mai 2010